Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203309-20230327-2023-42-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/2023
Affichage : 31/03/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Ville de Villars
Un choix de vie !

Budget primitif 2023
Budget Annexe Espace Beaunier

Conseil Municipal- 27 mars 2023

Sommaire

- I) Contexte spécifique & objectifs du budget annexe Espace Beaunier
- II) Section de fonctionnement
- III) Section d'investissement

Contexte spécifique & objectifs du budget annexe Espace Beaunier

Contexte spécifique & objectifs du budget annexe Espace Beaunier

- Notre Conseil Municipal a instauré un budget Espace Beaunier annexe.
- Ce budget permet d'individualiser les dépenses et les recettes relatives au projet d'aménagement de l'Espace Beaunier.
- Ce budget est soumis au régime de TVA et n'est donc pas bénéficiaire du FCTVA, fonds de compensation de la TVA.
- Ce budget primitif fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire tenu pour le budget annexe Espace Beaunier lors du conseil municipal du lundi 30 janvier 2023.

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Au titre du Budget Primitif 2023, il sera proposé des crédits de recettes de fonctionnement de **163 008 euros** composés comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté = 8 007,99 euros.
- Participations du budget général de la commune = 155 000,01 euros.

Les dépenses de fonctionnement

Au titre du Budget Primitif 2023, il sera proposé des crédits de dépenses de fonctionnement de **163 008 euros** décomposés de :

- Charges à caractère général : 29 620,43 euros.
  - Les assurances,
  - Les taxes foncières,
  - Frais d'honoraires d'études,
  - Les opérations de concertation publique,
  - Divers (bornages …).
- Opérations d'ordre de transfert entre sections amortissements : 44 011,67 euros.
- Charges financières : 89 375,90 euros.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement

Au titre du Budget Primitif 2023, il sera proposé des crédits de recettes d'investissement de **7 139 986 euros** décomposés de :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 3 486 973,80 euros.
- Produit de cessions foncières : 2 609 000,53 euros.
- Reprise de l'avance à EPORA : 1 000 000 euros.
- Opérations d'ordre de transfert entre sections amortissements : 44 011,67 euros.
- **Aucun nouvel emprunt prévisionnel n'est prévu.**

Les recettes d'investissement
Aménagement des terrains communaux

- Pour rappel, un appel à consultation des promoteurs constructeurs a été réalisé sur les tènements dits « terrains communaux ».

- Un programme a été retenu avec la création de logements en accession à la propriété et de logements publics.

- Au titre du budget primitif 2023, il est prévu une **recette pour la commune du prix de cession de 1 036 000 euros Hors Taxes**.

Les recettes d'investissement
Réalisation d'une Résidence Service Séniors

- Pour rappel, un appel à consultation des promoteurs constructeurs a été réalisé sur les tènements dit « ex-Parret».

- Un programme a été retenu avec la création d'une Résidence Services Seniors.

- Au titre du budget primitif 2023, il est prévu une **recette pour la commune du prix de cession de 1 290 000 euros Hors Taxes**.

Ville de Villars
Un choix de vie !

Les recettes d'investissement
Cessions foncières diverses

- Dans le cadre de l'aménagement opérationnel du secteur proche Gambetta, la commune met en œuvre le projet de **cession de la maison Oriol estimé à 270 000 euros**.

- Dans le cadre de l'aménagement opérationnel du secteur carrefour Industrie, Espoir, Jeu de Boules, la commune met en œuvre le projet de **cession d'un terrain délaissé rue de l'industrie (vente Barland) pour 13 000 euros**.

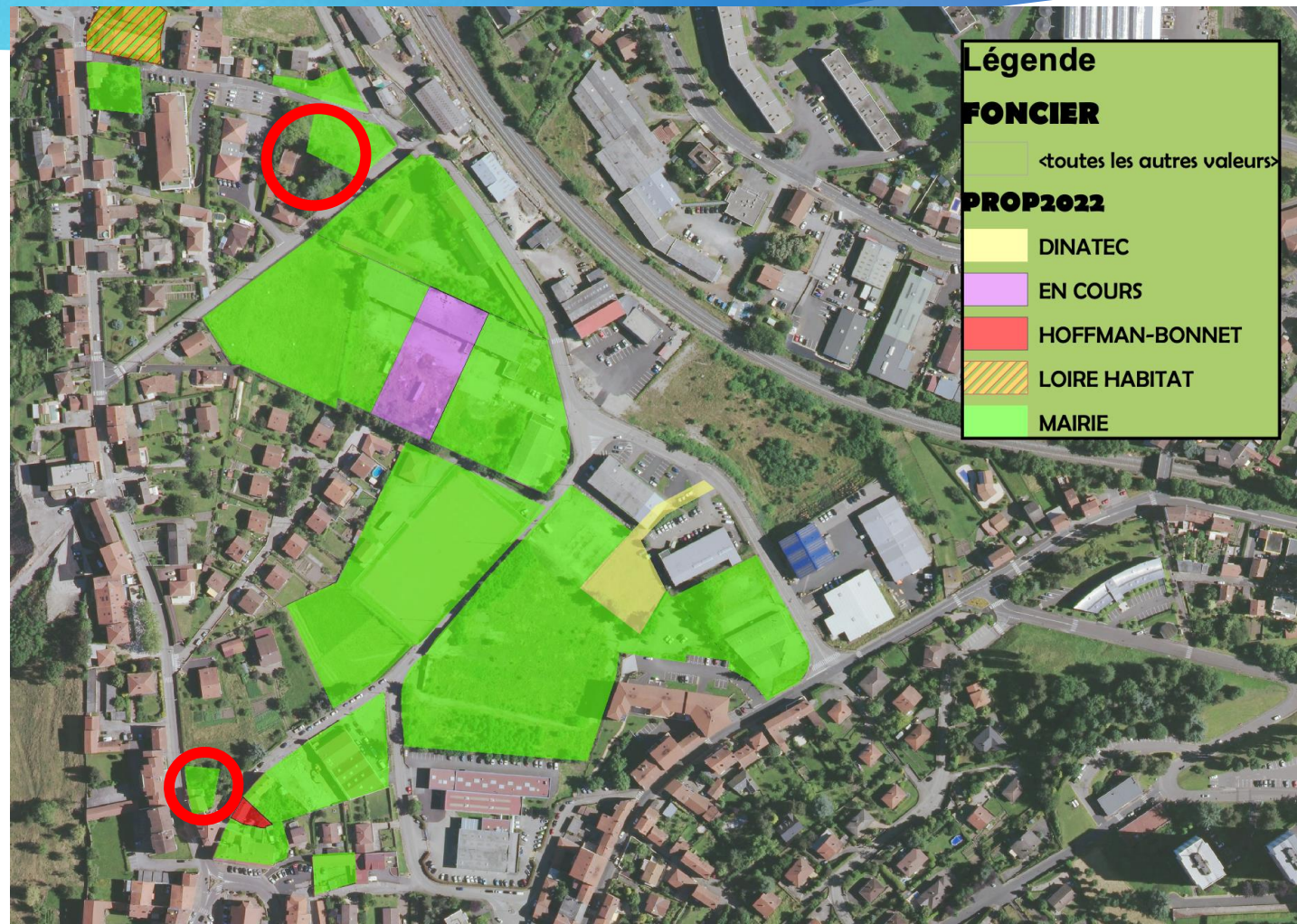

Les recettes d'investissement
La recherche de co-financement

- La commune a sollicité les aides de l'Etat pour l'obtention de subventions d'investissement, notamment via **le « fond vert » au titre du fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires**.

- Au titre du budget primitif 2023, aucune recette n'est actuellement prévue. Le cas échéant, elle sera inscrite après attribution.

LE FONDS VERT
pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires

Ville de Villars
Un choix de vie !

Les dépenses d'investissement

Au titre du Budget Primitif 2022, il sera proposé des crédits de dépenses d'investissement total **de 7 139 986 euros :**

- Remboursement en capital d'emprunts de 793 854,19 euros.
- Subventions d'équipements versés (SIEL et SEM) pour 687 482,44 euros.
- Acquisitions foncières et études opérationnelles d'aménagements pour 5 658 649,37 euros.

Les dépenses d'investissement
L'état de la dette et remboursement de capital

- En 2022, 3 emprunts bancaires ont été contractés pour un montant total de 3 500 000 €
- Au 1er janvier 2023, **l'encours de la dette est de 4 996 946,39 €**
- Au titre du budget primitif 2023, il est nécessaire d'affecter des **crédits au remboursement de cette dette** :
  - Avec une **annuité de 283 230,09 €**
  - Avec un **remboursement anticipé de 600 000 €** au titre du prêt GAIA BDC selon avancées des encaissements de cessions foncières et les conditions financières

année	annuité	intérêt	capital	Capital restant du
2022	66 679	9 000	57 678	1 571 500
2023	283 230,09	89 375,90	193 854,19	4 996 946,39
2024	293 780,93	92 298,55	201 482,38	4 803 092,20
2025	88 302,20	88 302,20	205 048,83	4 601 609,82
2026	84 227,07	84 227,07	208 694,06	4 396 560,99

Ville de Villars
Un choix de vie !

Les dépenses d'investissement
Voirie et réseaux divers

- Dans le cadre des travaux de voirie conduit par Saint-Etienne Métropole et d'éclairage public par le SIEL, il est nécessaire d'affecter **des crédits d'investissement pour le versement de fonds de concours** spécifique aux travaux d'aménagement du carrefour avenue de l'industrie / rue de l'espoir / rue du jeu de Boules.

- Le **montant total des travaux est de 420 000€** décomposé comme suit :
  - Assainissement : 140 000€
  - Eau potable : 40 000€
  - Voirie : 200 000€
  - Eclairage public : 40 000€

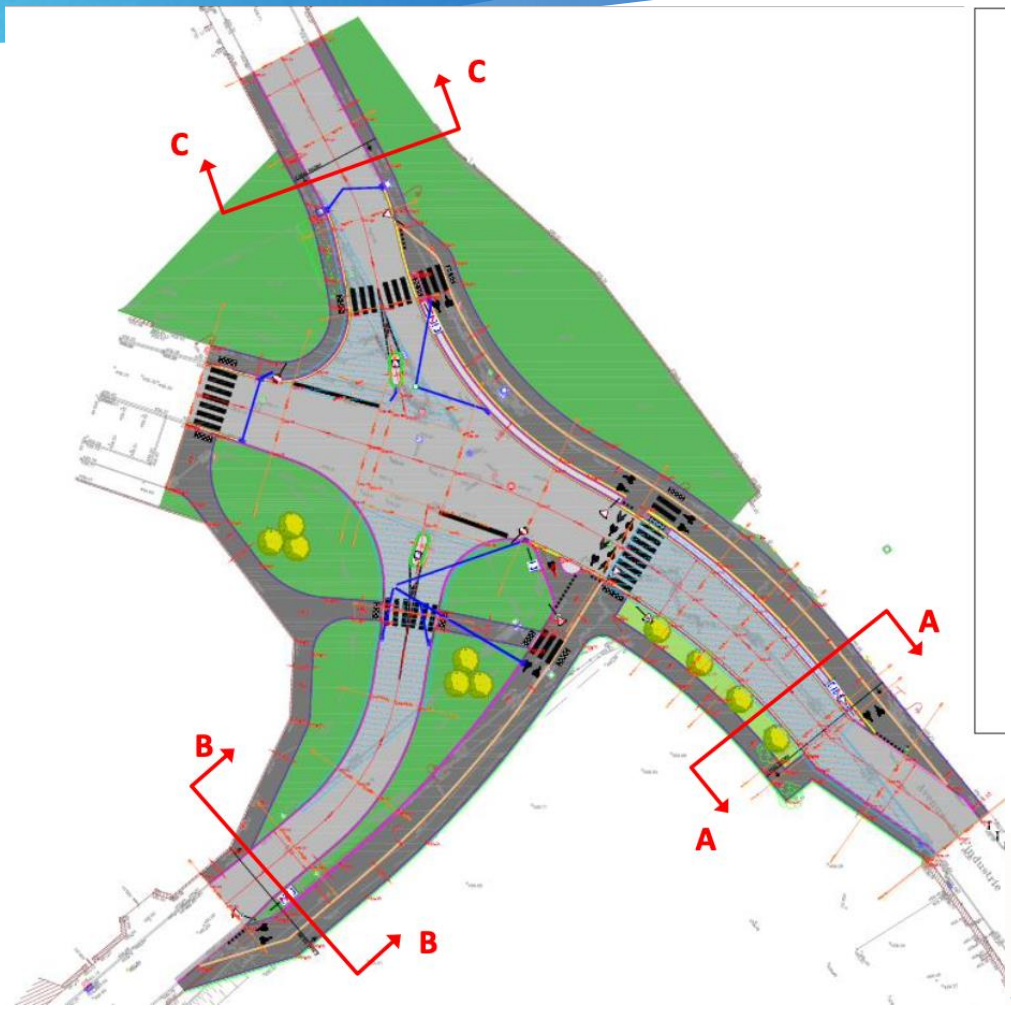

Les dépenses d'investissement
Etudes pour aménagement global des voiries

- Objectifs d'aménagement globaux :
  - **Rénovation « du sol au plafond »** (réseaux humides, enfouissement des réseaux secs…),
  - **Sécurisation** des voiries par la mise en place de plateaux surélevés,
  - **Accessibilité pour les modes actifs** (vélos et piétons),
  - Création de **noues paysagères**.

Les dépenses d'investissement
Rachat à EPORA et acquisitions amiables

En 2023, la commune procédera **aux soldes des acquisitions foncières et traitement des tènements d'EPORA dans le cadre de la convention tripartite d'intervention.**

Ce programme viendra solder le portage d'EPORA :

- Tènement ex VELASCO
- Tènement Ex-Garage RENAULT
- Tènement Ex-PARRET - SCI MJB
- Tènement EX OVACHER
- Tènement EX LEPETIT
- Tènement DALMOLIN

En 2023, la commune finalisera **l'accord transactionnel de l'acquisition du site PERRIN PICHON et poursuivra les acquisitions amiables.**

Les dépenses d'investissement
Projet de création d'une passerelle modes actifs

- En 2020, la commune a acquis 1 terrain (ex-Reverchon) dans le cadre du projet de **création d'une passerelle mode actif entre le quartier de l'Hippodrome et l'Espace BEAUNIER.**
- En 2023, la commune finalisera l'acquisition d'une partie du tènement ex-Rey (particulièrement le chemin le long de la voie ferrée) dans le cadre du même projet pour un montant de 20 000 euros HT.

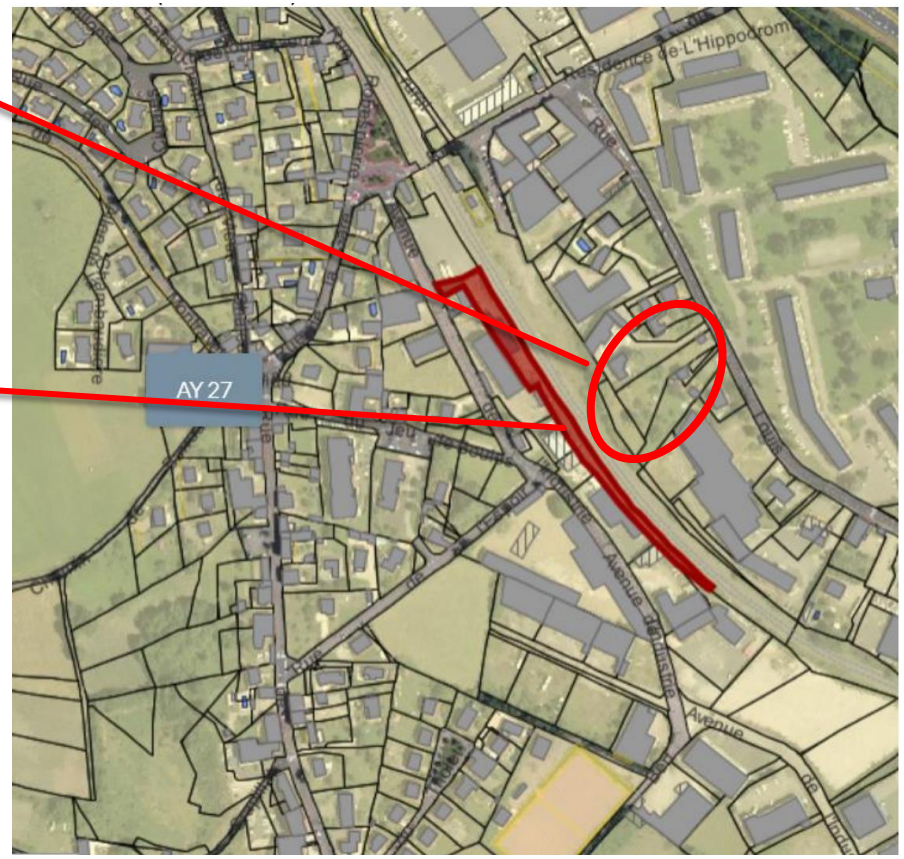

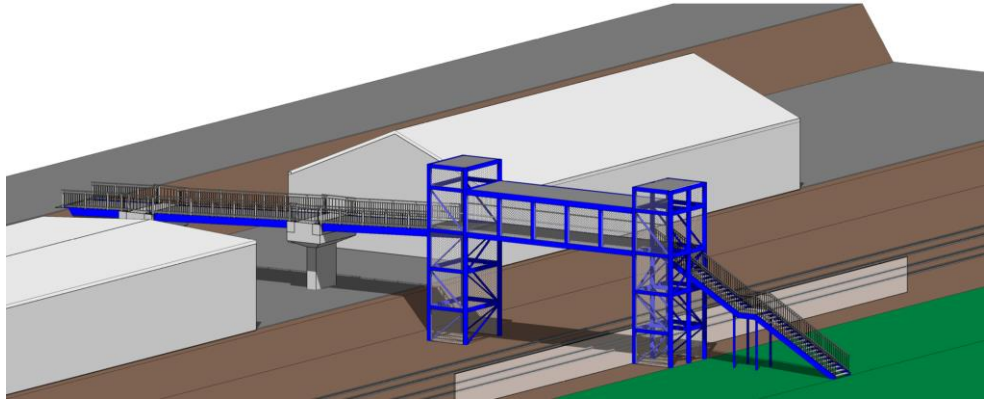

Les dépenses d'investissement
Etudes pour aménagement d'un parc paysagers

- Au titre du budget primitif 2023, des crédits d'études pour l'aménagement d'un parc paysager seront inscrits avec pour principes :
  - Plantations d'une **micro-forêt d'environ 1000** arbres,
  - **Cheminements modes actifs** (piétons, vélos, …),
  - **Aménagement de massifs** arbustifs favorisant la biodiversité,
  - Mise en place de mobiliers urbains (bancs – corbeilles, …) et **d'éclairage public** adapté,
  - Intégration d'un **bassin de rétention** des eaux pluviales sous maitrise d'ouvrage SEM dans le cadre de l'étude de diagnostic hydraulique.

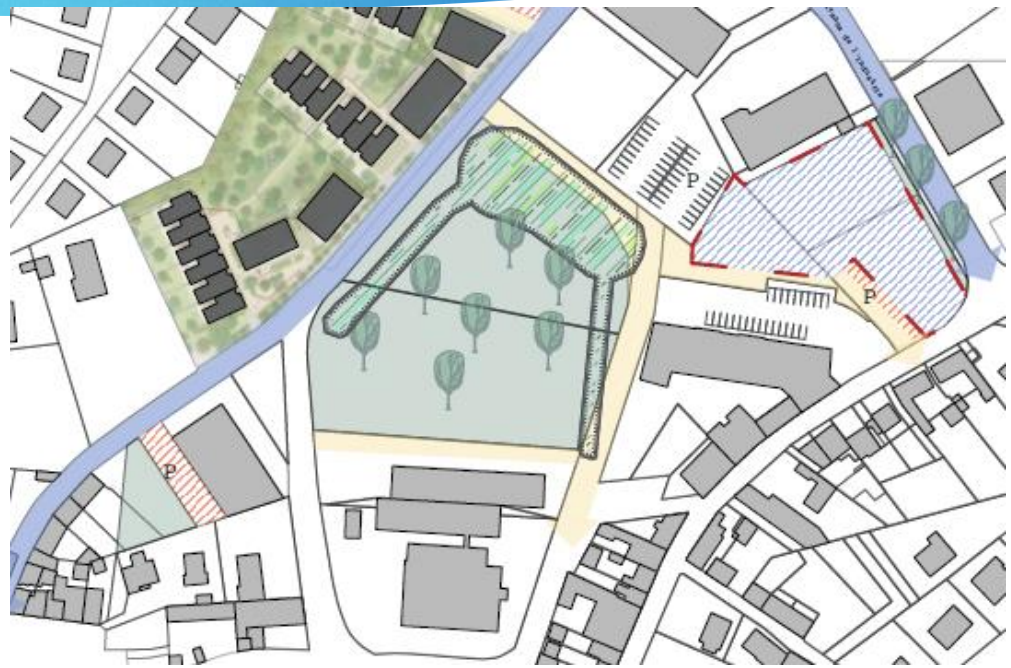

- Surface du tènement : 13 174 m²
- Estimation du coût global de l'opération : 900 000 € TTC (hors bassin de rétention SEM)

Les dépenses d'investissements
Projet de création d'un parking paysagé avec ombrières photovoltaïques

- Au titre du budget primitif 2023, des crédits d'études pour l'aménagement d'un parking public seront inscrits avec pour principes :
  - **Parking de 80 places**,
  - **Aménagements paysagers** favorisant le développement durable et la biodiversité,
  - Revêtement perméable,
  - Implantation **d'ombrières photovoltaïques** en lien avec le SIEL,
  - Mise en place d'une cuve enterrée de **récupération des eaux pluviales,**
  - Mise en place d'un **parc à vélos,**
  - Etudier la mise en place de **bornes de recharge** pour les véhicules électriques.

- Surface du tènement : 6 403 m²
- Estimation du coût global de l'opération : 480 000 € TTC (hors ombrières financées par le SIEL)

Merci pour votre attention